



Chœur d'Enfants Amazing Grace

Institution Sainte Marie
2 rue de l'Abbaye – 92160 ANTONY
Tél : 01 46 11 58 21
courrier@amazinggrace.fr
www.amazinggrace.fr



Fondé en 2005, le Chœur d'Enfants Amazing Grace rassemble une centaine de choristes de 8 à 20 ans. C'est grâce à l'originalité de ses prestations et à son répertoire atypique autour des musiques du monde d'hier et d'aujourd'hui, en passant par le gospel et, en particulier, le chant africain chorégraphié, que la bonne humeur est au rendez-vous des concerts. Depuis 2005, les tournées de concerts les ont amenés à chanter tant en France que dans 12 pays d'Europe.

Géré par l'Association « AMAZING GRACE » (loi 1901), le Chœur des Enfants d'Antony est uniquement composé de bénévoles. Il est soutenu par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, la Municipalité et l'Institution Sainte Marie d'Antony.

Mais il a aussi besoin de vous Soutenez - le

MÉCÉNAT OU SPONSORING

LE MÉCÉNAT est un don en numéraire ou matériel apporté par une entreprise à un organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie équivalente. Il a pour objectif de faire valoir l'image institutionnelle d'une entreprise et est assimilable à un don sur le plan fiscal. Les dons de MECENAT peuvent se faire sous diverses formes : **financière, de compétences, de produits, ou de technologie.**

Fiscalement, le Mécène bénéficie d'une réduction d'impôt prévue par l'article 238 bis du Code Général des Impôts égale à **66 % du montant du don** pris dans la limite de 5 pour mille de C.A. hors taxes, pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu.

Exemples chiffrés de l'économie réalisée dans le cadre du mécénat.

MONTANT DE LA PARTICIPATION	COUT REEL	ECONOMIE
50 €	16 €	34 €
75 €	25 €	50 €
200 €	67 €	133 €
500 €	167 €	333 €
1 000 €	334 €	666 €



LE SPONSORING est un soutien financier à une administration, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice. Le Sponsor recherche un mode de publicité, un média original. De ce fait, le sponsoring est considéré comme une prestation publicitaire. Le Sponsor ne profite pas des mêmes avantages fiscaux que le Mécène. En effet, **les dépenses de sponsoring sont déductibles au titre de charges d'exploitation** (article 39-17^E du CGI)

OFFRE 2015

OPTION 1 : 200 à 349 €

1. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur notre dépliant présentation du Chœur +
2. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur les programmes de tous les concerts +
3. 2 places V.I.P à un concert de votre choix

OPTION 2 : 350 à 499 €

1. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur notre dépliant présentation du Chœur +
2. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur les programmes de tous les concerts
3. + 2 places V.I.P à un concert de votre choix +
4. 1 CD du Chœur des Enfants Amazing Grace
5. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur notre site internet et lien avec votre site.

OPTION 3 : 500 € et plus

1. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur notre dépliant présentation du Chœur +
2. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur les programmes de tous les concerts +
3. 2 places V.I.P à un concert de votre choix +
4. 1 CD du Chœur des Enfants Amazing Grace
5. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur notre site internet et lien avec notre site +
6. Encart couleur de **VOTRE LOGO** sur nos affiches concert

